

## Communiqué de presse Collège Paul Bert Drancy : suites de l'audience du 12 février 2025

Une délégation de professeurs et de parents d'élèves ainsi que la direction de l'établissement ont été reçues par Mme Lair (directrice de la DASEN), M. Menant (conseiller technique établissement et vie scolaire de la DSDEN), et des représentants du pôle sectorisation et démographie scolaire, le mercredi 12 février 2025 à la DSDEN de Seine-Saint-Denis.

M. Constant (vice-président du conseil départemental en charge des questions d'éducation) qui n'a pas tenu ses engagements par rapport à la révision de la sectorisation pour la rentrée 2025, était absent.

Lors de cette audience, la discussion fut unilatérale.

Nos inquiétudes et nos revendications à propos du nombre toujours croissant d'élèves, les problèmes de sécurité que celui-ci engendre, les ouvertures trop nombreuses de nouvelles divisions à la rentrée 2025 et le manque d'AED pour encadrer les élèves, n'ont pas été écoutées.

A nos revendications immédiates, les réponses apportées sont les suivantes :

- Le gel immédiat des effectifs : NON
- La demande des 2 postes d'AED affectés immédiatement : Mme Lair nous a répondu qu'elle reviendrait vers nous à la rentrée des vacances d'hiver. Un AED (temps plein ou moins) pourrait nous être affecté à la rentrée de septembre 2025. Cela restant hypothétique et tout à fait insuffisant au vu de l'urgence de la situation.

A ce dialogue de sourds s'ajoutent des remarques que nous jugeons dédaigneuses :

- il suffirait de revoir la circulation au sein de l'établissement,
- ce n'est pas celui qui crie le plus fort qui obtient le plus de moyens,
- faire grève et donc perdre une journée de salaire supplémentaire ne servira à rien, cela n'aura pas d'impact sur sa décision.

Concernant nos revendications, voici des exemples de réponses apportées :

- lorsque nous exposons le grave problème de sécurité que nous rencontrons actuellement et qui s'aggravera l'an prochain, en dépassant la capacité maximale d'élèves garantissant la sécurité incendie (estimée à 837 élèves en 2021), il nous est répondu que ce chiffre est fonction du nombre de divisions dans l'établissement et non pas du nombre d'élèves. Ce nombre peut donc être constamment recalculé au besoin. Dans le courrier de M. Constant, d'avril 2024, il est même stipulé que le seuil de 830 "reste cependant une limite haute et non un objectif en soi", limite que nous nous apprêtons largement à dépasser à la rentrée 2025. Il est important de noter en plus, que ces chiffres ne prennent pas en compte les 20 élèves du dispositif UPE2A qui font pourtant bien partie de l'établissement.
- lorsqu'une représentante des parents d'élèves pose une question par rapport aux bousculades permanentes dans les couloirs, trop étroits pour le nombre d'élèves, la réponse apportée par Mme Lair est : "Je ne sais pas".

Nous ne sommes plus en capacité d'assurer la sécurité physique de nos élèves (pompiers déjà appelés suite à des bousculades et à cela, ni l'Etat, ni le Département n'ont de réponse à apporter). Nous sommes affligés et abattus par ce temps d'échange qui n'en était pas un. Il est triste de constater que là où nous voyons la sécurité de nos élèves et leurs conditions d'accueil, le Département et la Direction Académique, eux, ne voient que des chiffres. La logique comptable semble l'emporter sur la logique humaine.

Par conséquent, nous poursuivons nos actions en reconduisant notre mouvement de grève ce jeudi 13 février 2025 et un soutien massif des familles, lors d'une action "collège désert" le vendredi 14 février 2025.